

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2017

**Rapporteur :
Madame Valérie POSTIC**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Vente d'un véhicule aux enchères

L'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie au maire, en début de mandat, par l'assemblée délibérante. Elle doit être autorisée par le conseil municipal.

À l'issue d'une procédure d'enchères réalisée sur le site Webenchères, le véhicule PEUGEOT BOXER 350 M FRIGO - année 2005, 115 993 km, 3.5T – équipé d'une caisse frigorifique, a été attribué pour un montant de 6 108,00 € TTC. Le montant étant supérieur à 4 600 euros, il appartient au conseil municipal d'autoriser la vente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à réaliser la vente.